

## RÈGLEMENT ET MODALITÉS

Tirage d'un voyage pour deux personnes à Bologne (Italie)

Tous les profits de cette activité sont versés à l'organisme PROCURE.  
Numéro de licence RACJ : 550

### BILLETS DE TIRAGE

PROCURE émet un maximum de 10 000 billets de tirage, numérotés de 001 à 10 000, permettant de participer au tirage d'un voyage pour deux personnes à Bologne en Italie du 25 au 30 mai 2023.

Les billets, au coût de 100 \$ chacun, seront mis en vente du 15 janvier au 27 avril 2023 à 23h59 (HNE) inclusivement via un formulaire d'achat en ligne sur le site internet de l'organisme PROCURE.

La participation au tirage est réservée à toute personne physique résidant au Québec et âgée de 18 ans et plus. Les employés de l'organisme PROCURE, les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes résidentes à la même adresse ne peuvent participer au tirage.

Aucun achat de billet ne peut être annulé ni remboursé et ne donne droit à aucun reçu d'impôt.

### DESCRIPTION DU PRIX

Un voyage de rêve pour 2 personnes à Bologne en Italie d'une valeur de 12 500\$ incluant :

- Vol Aller/Retour Montréal-Bologne;
- 5 nuits à l'Hotel\*\*\*\* Baglioni à Bologne;
- Expériences VIP sur place (Visite privée du Vignoble Cesari avec lunch + Visite privée de Lamborghini + Visite privée de Bologne + Souper au restaurant Michelin\*\* San Domenico à Imola + 2 billets en loge incluant le lunch pour le match de soccer Bologne - Naples)

### TIRAGE DU PRIX

Le tirage aura lieu le vendredi 28 avril 2023 à 12h dans les bureaux de l'organisme PROCURE (1320, Boulevard Graham, Ville Mont-Royal, H3P3C8) devant un minimum de trois témoins.

Toute participation implique la diffusion du nom du gagnant. Le gagnant sera contacté par téléphone ou par courriel par l'organisme PROCURE dans les 2 jours suivant le tirage.

La réservation et les arrangements liés au voyage doivent être effectués par l'entremise du représentant de l'organisme PROCURE.

### MODE DE PAIEMENT

Le paiement du billet de tirage au coût de 100\$ devra être réglé en intégralité par carte de crédit via le site internet PROCURE. Pas de limite du nombre de billets achetés par participant.

**RÈGLEMENT ET MODALITÉS**

Tirage d'un voyage pour deux personnes à Bologne (Italie)

**CONDITIONS POUR LE VOYAGE**

1. Le Prix est non monnayable, non transférable et les dates des activités sont fixes. Le voyage sera remis par l'organisme PROCURE.
2. Tous les frais supplémentaires non compris dans le cadre des activités détaillées dans la description du voyage devront être entièrement assumés par le gagnant.

Les frais de restauration et de transport durant le séjour seront affectés comme suit:

	Petit-Déjeuner	Diner	Souper	Transport/Navette
<b>Jeudi 25 mai</b>	non inclus	non inclus	non inclus	De l'aéroport à l'hôtel - inclus
<b>Vendredi 26 mai</b>	inclus	inclus	inclus*	De l'hôtel au vignoble et du vignoble à l'hôtel - inclus
<b>Samedi 27 mai</b>	inclus	non inclus	inclus*	De l'hôtel à l'usine Lamborghini puis Imola puis retour à l'hôtel - inclus
<b>Dimanche 28 mai**</b>	inclus	inclus	inclus*	De l'hôtel au stade et du stade à l'hôtel - inclus
<b>Lundi 29 mai</b>	inclus	non inclus	non inclus	non inclus
<b>Mardi 29 mai</b>	inclus	non inclus	non inclus	De l'hôtel à l'aéroport - inclus

\*Souper inclus pour 2 personnes avec budget total pour 2 personnes de 100 euros/souper soit 200 euros au total.

\*\*Le calendrier du match de soccer Bologne - Naples n'étant pas officiel lors de la rédaction des règlements, il est possible que le match ait lieu le lundi 29 mai au lieu du dimanche 28 mai. Si tel est le cas, la journée de visite libre aurait lieu le dimanche 28 mai.

3. Le gagnant doit prendre possession de son prix au bureau de PROCURE (PROCURE, 1320 Boul. Graham bureau 110 Ville-Mont-Royal, H3P 3C8) au plus tard le 7 mai 2023 à 12h.
4. Pour prendre possession de son prix, le gagnant devra répondre aux conditions suivantes : a) Le gagnant devra signer une déclaration de remise du prix et la retourner à l'organisme PROCURE dans un délai de cinq (5) jours suivant sa réception. b) En acceptant son prix, le gagnant permet à l'organisme PROCURE et à ses partenaires d'utiliser à des fins publicitaires son nom, sa photo, son image, sa voix et toute autre déclaration qu'il aura faite en lien avec ce tirage, et ce, sans exiger de rémunération additionnelle.